

DEMANDE DE SUBVENTION POUR «RENFORCER LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES»

ALDI SUISSE et UNICEF Suisse et Liechtenstein souhaitent de renforcer la participation des enfants et des jeunes en Suisse. Les communes qui ont déjà fini la première étape pour devenir une "Commune amie des enfants" et qui ont décidé d'obtenir ce label de qualité par une décision politique peuvent soumettre une demande de subvention pour des ateliers de participation avec des enfants et des jeunes sur les fonds mis à disposition.

1. Informations générales de la commune

Nom de la Commune _____

Adresse _____

Code postal, Lieu _____

Situation financière de la commune

La péréquation financière intercantonale a pour but de réduire les différences financières entre les communes qui sont dues à une faible taxation ou à des charges excessives.

Votre commune, est-elle une commune donatrice ou bénéficiaire?

- Commune donatrice (à fort potentiel)
 Commune bénéficiaire (à faible potentiel)

Quel est le facteur de compensation de la municipalité? _____

Expérience avec des ateliers de participation avec des enfants et des jeunes

Existe-t-il une expertise dans les procédures participatives avec les enfants et les jeunes dans votre commune?

- Oui Non

Notes _____

Y avait-il déjà des procédures participatives supervisées par des professionnels dans votre commune?

- Oui Non

Notes _____

2. Responsabilité pour la participation avec des enfants et des jeunes | participation

Nom et Prénom _____

Fonction _____

Numéro de téléphone _____

Courriel _____

3. Responsabilité politique pour l'obtention du label de qualité

Nom et Prénom _____

Fonction _____

Numéro de téléphone _____

Courriel _____

4. Demande et décision de financement

4.1 Demande et décision de financement

La demande et les documents relatifs aux ateliers de participation prévues doivent être soumis à UNICEF Suisse et au Liechtenstein au moins quatre semaines avant la mise en œuvre. La décision sur l'attribution des subventions et leur montant sera prise après l'examen de la demande.

4.2 Paiement des subventions

Les subventions seront versées après l'achèvement des activités de participation et après réception d'un rapport final correspondant comprenant un relevé de compte. Le rapport final et les documents comptables doivent être envoyés à UNICEF Suisse et au Liechtenstein au plus tard trois mois après la tenue des ateliers de participation.

5. Règlement de communication

Le demandeur accepte que UNICEF Suisse et Liechtenstein et ALDI SUISSE puissent faire rapport sur la promotion à l'extérieur et à des tiers.¹

6. Envoi des documents

Nous vous demandons de remplir, signer et retourner le formulaire à:

UNICEF Suisse et Liechtenstein
Commune amie des enfants
Pfungstweidstrasse 10
8005 Zürich

Lieu, Date _____

Nom et Prénom _____

Signature _____

Veillez attacher les documents suivants à votre demande:

- Programme des activités participatives prévues
- Budget

¹ Le reportage concerne principalement la promotion en général. Dans le cas d'un rapport sur une commune en particulier, la commune sera consultée.